



## Séance du 16 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi seize octobre le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de LOUPES sous la présidence de Madame Mathilde FELD, Présidente.

**PRESENTS (31): BARON** : Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie SORIN, **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAMIAC ET SAINT DENIS** : M. William TITE **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Jean SAMENAYRE Mme Sylvie DESMOND, M. Pierre GREIL, Mme Nathalie DEJEAN IBANEZ, M. Patrick FAGGIANI, **CURSAN** : M. Jean Pierre SEURIN, M. Ludovic CAURRAZE **HAUX** : Mme Nathalie AUBIN, Mme Huguette FOSSAT, **LA SAUVE MAJEURE** : Mme Marie Christine SOLAIRE, M. Jacques BORDE **LE POUT** : M. Michel NADAUD, M. Michel FERRER, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Marie Claire GRAVELLIER, **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Jean Louis MOLL, Mme Barbara DELESALLE, M. Fabrice BENQUET, M. Patrick GOMEZ, M. Hervé BUGUET, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : M. Michel DOUENCE, **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS (08) : BARON** : M. Xavier SMAGGHE pouvoir à M. Michel NADAUD, **CAPIAN** : M. Franck LUQUE pouvoir à M. Frédéric LATASTE, **CREON** : Mme Florence OVEJERO pouvoir à M. Jean SAMENAYRE, Mme Angélique RODRIGUEZ pouvoir à Mme Mathilde FELD, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD pouvoir à Mme Marie Christine SOLAIRE, **SADIRAC** : Mme Nathalie PELEAU pouvoir M. Jean Louis MOLL, M. Daniel COZ, Mme Catherine MARBOUTIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Véronique LESVIGNES, Maire, conseillère communautaire de la Commune de LOUPES secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2018  
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente en vertu de sa délégation de compétences

En Préambule au Conseil Communautaire le collectif Oasis du Coq à l'Ame présentera le projet d'Eco-hameau périurbain.

### DELIBERATIONS

- Attributions de compensation définitives 2018 (délibération 70.10.18)
- SMER E2M : Retrait du bassin versant de la Vignague et dissolution de la commission territoriale (délibération 71.10.18)
- Désignation des conseillers communautaires délégués auprès du SEMOCTOM (délibération 72.10.18)
- CIAS – élection d'un administrateur (délibération 73.10.18)

### QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du Plan très haut Méga sur le Créonnais par M. Nicolas TARBES, Vice-Président en charge notamment des TIC
- Intervention des Vice-Présidents sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

Madame la Présidente présente Mme Nathalie DEJEAN IBANEZ qui prend ses fonctions de conseillère communautaire pour la Commune de Créon suite à la démission de ses fonctions de Mme Isabelle MEROUGE.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de Mme Nathalie DEJEAN IBANEZ dans ses fonctions de Conseillère Communautaire.

## **1- PRESENTATION PAR LE COLLECTIF OASIS DU COQ A L'AME DU PROJET D'ECO-HAMEAU**

Mme Danièle BACHERÈ effectue une présentation du Projet d'éco-hameau en Créonnais.

*Comme vous, nous avons à Coeur d'arriver à faire face aux défis environnementaux, sociaux, économiques qui sont au cœur des préoccupations de tous les citoyens que nous sommes : élus, entrepreneurs, travailleurs, bénévoles, parents, jeunes ou moins jeunes, etc...*

*Dans cette prise de conscience tant collective qu'individuelle, le besoin de voir émerger des propositions concrètes, simples et viables, est grand pour répondre à la fois aux problématiques d'écologie et de reconstruction de la biodiversité, d'autonomie énergétique et alimentaire, de préservation de la santé et diminution du stress, de zéro déchet et de recyclage, de recul de l'artificialisation des sols, de logement, de dynamique territoriale sociale et économique, d'économie circulaire et relocalisée, de pollution, de transport, de formation et transmission, de lien transgénérationnel et de soins aux personnes vieillissantes, de handicap, de solidarité, de complémentarité, de ré-humanisation de notre société...*

*Qui mieux que vous, qui vivez ce challenge au quotidien, sait l'urgence des enjeux que cela représente.*

*Les projets d'éco-lieux expérimentaux comme le nôtre apportent des voies de réponses possibles à l'ensemble de ces questions en prenant les problèmes de façon globale et encadrée.*

*Ce sont des lieux ouverts, intégrés sur un territoire et en accord avec sa politique.*

*Alors que, en France, 700 projets sont en émergence dont 240 en activité (les premiers depuis 20 ans et plus), notre projet en particulier est le premier en Gironde.*

*C'est un projet prévu pour 20 familles sur 30/50 ha qui, étape par étape, tout en tenant compte des particularités, des besoins et de l'existant du territoire sur lequel il s'implantera, aura déployé dans 10 ans :*

*\* Une production maraîchère en permaculture et une forêt nourricière*

*- Production, transformation, vente sur place et localement (snack paysan, AMAP, pain, cueillette...)*

*\* Un cycle respectueux*

*- Des habitats passifs et construits sans impacts avec des matériaux locaux*

*- Une autonomie en énergie, en récupération et filtration de l'eau*

*- Une politique zéro déchet, une recyclerie*

*\* De la formation à la transmission*

*- Sur les techniques d'énergie autonome, sur la construction écologique (matériaux/techniques)*

*- Sur la gestion de l'eau (phyto-épuration, recyclage...) et des déchets*

*- Formation à l'Intelligence collective, à la gouvernance partagée*

*- Accueil scolaires, lycées agricoles*

*\* De l'éco-tourisme pour faire découvrir ce mode de vie*

*- Eco-gîtes, tourisme équestre, vacances à la ferme, classes verte, chantiers participatifs de sensibilisation*

*\* Des échanges sociaux*

*- Relations Intergénérationnelles, familles d'accueil personnes âgées*

*- Activités personnes âgées/enfants, manifestations culturelles*

*- Insertion professionnelle*

## **2- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 18 SEPTEMBRE 2018 A LE POUT**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **3- DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Mme la Présidente expose qu'elle n'a pris aucune décision par application de sa délégation de compétences depuis le dernier conseil communautaire du 18 septembre 2018.

### **4- FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – FIXATION DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES PAR LA CCC A SES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 (délibération 70.10.18)**

#### **1- Préambule explicatif**

Madame la Présidente rappelle que le régime de la fiscalité professionnelle unique emporte transfert au profit de la Communauté de Communes et sur la totalité du territoire de celle-ci de l'ensemble des prérogatives dévolues en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de la Cotisation foncière des entreprises.

Elle rappelle par ailleurs que ce transfert induit, pour les communes membres, une perte de ressources fiscales liée à la perte de la fiscalité professionnelle communale et qu'afin de compenser cette diminution de ressources fiscales communales l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit le versement par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, d'une attribution de compensation aux communes membres.

Elle précise que le montant de cette attribution est égal au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant l'adoption de la fiscalité professionnelle unique, minorée des charges transférées, c'est-à-dire du poids financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes à la CCC. Cette charge financière est évaluée selon une méthodologie fixée par la loi par une commission dénommée « commission locale d'évaluation des charges transférées : CLECT »

Mme la présidente rappelle que les évaluations de transfert de charges sont déterminées par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prévues au II de l'article L5211-5 du CGCT, adoptées sur le rapport de la CLECT.

Elle indique que la CLECT a été constituée le 10 janvier 2017 délibération n° 04/01/17 du 10 janvier 2017, (délibération relative à la mise en place et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à la modification de périmètre de la CCC) ; La CLECT s'est réunie le 25 juin 2018 et a rendu ses conclusions sur l'évaluation des charges transférées. Le rapport de la CLECT a été approuvé à l'unanimité des conseils municipaux.

#### **2- Contexte réglementaire**

Art. 1609 nonies C V du CGI: modifié par décret n°2017-698 du 2 mai 2017

Art. 1609 nonies C IV du CGI: modifié par décret n°2017-698 du 2 mai 2017

#### **3- Exposé des motifs**

Mme la Présidente rappelle le contexte financier et budgétaire de la Communauté de Communes du Créonnais. La CCC a changé de régime fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec passage à la Fiscalité Professionnelle Unique.

Ce changement a eu plusieurs impacts sur le budget de la CCC.

Dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique, à l'instar de ce qui se pratiquait pour la taxe professionnelle, les EPCI se substituent à leurs communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle : ils perçoivent ainsi la contribution économique territoriale (CET, composée de la cotisation foncière des entreprises [CFE] et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [CVAE]), mais également les impositions forfaitaires de réseau (IFER) dont tout ou partie des composantes revient au bloc communal, et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Ils ont, dans ce cadre, la faculté de moduler le taux de la CFE et le coefficient multiplicateur de la TASCOM.

Ils perçoivent également, de plein droit, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Enfin, si les communes continuent, dans le régime de FPU, de voter des taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), et d'en percevoir le produit, l'EPCI vote également des taux additionnels sur chacune de ces taxes.

Le passage à la FPU a donné lieu à un processus d'intégration des taux de CFE. Les taux applicables sur chaque commune convergent progressivement pendant plusieurs années, 6 ans dans le cas de la CCC, avant d'aboutir à un taux unifié.

Mme la Présidente rappelle les modalités de fixation du montant de l'attribution de compensation

#### **4- Proposition de Mme la Présidente**

Madame la Présidente propose de retenir le régime de droit commun et de valider les montants annexés à la présente délibération de l'attribution de compensation versée aux communes pour 2018.

#### **5- Délibération proprement dite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses parties législative et réglementaire, et notamment les articles L.5211-25-1, L. 5211-17, L. 5216-5 II et III, ainsi que L 2333-78 ;

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C V modifié par décret n°2017-698 du 2 mai 2017 ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 04/01/17 du 10 janvier 2017, relative à la mise en place et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à la modification de périmètre de la CCC ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 02.01.18 du 23 janvier 2018, relative aux attributions de compensation provisoire 2018 ;

VU le rapport définitif de la CLECT ci-annexé

Considérant que, conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 25 juin 2018

Considérant que le rapport qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes et définir les estimations des charges supportées par les communes membres, a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T), le 23 mai 2017 ;

Considérant que les conclusions de ce rapport ont été entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Vu l'exposé de Madame Mathilde FELD Présidente

*Après avoir délibéré,*

*Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés*

**DECIDE** de retenir le régime de droit commun

**APPROUVE** les montants définitifs des attributions de compensation versées aux communes membres de la CCC pour l'exercice 2018 annexés à la présente délibération

**AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente décision.

	<b>MONTANT ANNUEL 2018-PROVISOIRE AC</b>	<b>PROPOSITIONS VALIDEES PAR BUREAU COMMUNAUTAIRES 2 OCTOBRE 2018 SUITE AU RAPPORT DE LA CLECT DU 25 JUIN 2018</b>							<b>TOTAL ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018</b>
		GDE NUMERIQUE	SYSDAU	BANQUE ALIMENTAIRE	sous total	TRANSFERT DE CHARGES	Total transfert de charges	FISCALITE PROF + CPS 2015	
	<i>Délibération janvier 2018</i>	Données 2015 <i>A déduire des AC Communales</i>	Données 2015 <i>A déduire des AC Communales</i>	Données 2015 <i>A déduire des AC Communales</i>	<i>A déduire des AC Communales</i>			100% <i>A ajouter aux AC</i>	
BARON	<b>44 577,14</b>	415,62	904,55	273,81	1 593,98	1 470,88	<b>3 064,86</b>	47 642	<b>44 577,14</b>
BLESIGNAC	<b>4 177,06</b>	113,93	247,96	75,05	436,94		<b>436,94</b>	4 614	<b>4 177,06</b>
CAMIA ET SAINT DENIS		0,00	0,00	0,00	1 320,19		<b>1 320,19</b>	6 674	<b>5 353,81</b>
CAPIAN	<b>42 217,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		<b>0,00</b>	42 217	<b>42 217,00</b>
CREON	<b>285 748,20</b>	1 577,31	3 432,80	1 039,12	6 049,23	68 962,57	<b>75 011,80</b>	360 760	<b>285 748,20</b>
CURSAN	<b>15 370,49</b>	205,86	448,03	135,62	789,51		<b>789,51</b>	16 160	<b>15 370,49</b>
HAUX	<b>239 236,95</b>	287,85	626,46	189,64	1 103,95	3 307,10	<b>4 411,05</b>	243 648	<b>239 236,95</b>
LOUPES	<b>25 038,23</b>	247,39	538,40	162,98	948,77		<b>948,77</b>	25 987	<b>25 038,23</b>
MADIRAC	<b>3 282,67</b>	72,05	156,81	47,47	276,33		<b>276,33</b>	3 559	<b>3 282,67</b>
POUT -LE-	<b>8 671,24</b>	196,28	427,17	129,31	752,76		<b>752,76</b>	9 424	<b>8 671,24</b>
SADIRAC	<b>162 418,15</b>	1 326,37	2 886,67	873,81	5 086,85	61 232,00	<b>66 318,85</b>	228 737	<b>162 418,15</b>
ST GENES DE L	<b>52 028,55</b>	120,32	261,86	79,27	461,45		<b>461,45</b>	52 490	<b>52 028,55</b>
ST LEON	<b>2 203,97</b>	127,77	278,08	84,18	490,03		<b>490,03</b>	2 694	<b>2 203,97</b>
SAUVE- LA-	<b>72 065,62</b>	530,98	1 155,60	349,80	2 036,38		<b>2 036,38</b>	74 102	<b>72 065,62</b>
VILLENAVE DE RIONS	<b>7 152,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		<b>0,00</b>	7 152	<b>7 152,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>964 187,27</b>	<b>5 221,73</b>	<b>11 364,39</b>	<b>3 440,06</b>	<b>21 346,37</b>	<b>134 972,55</b>	<b>156 318,92</b>	<b>1 125 860</b>	<b>969 541,08</b>

## **5- SMER E2M - RETRAIT DU BASSIN VERSANT DE LA VIGNAGUE ET DISSOLUTION DE LA COMMISSION TERRITORIALE (délibération 71.10.18)**

### **1- Préambule explicatif**

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire le contexte du bassin versant de la Vignague.

Historiquement, ce bassin versant était géré par le Syndicat de la Misère. En 2013, ce dernier a fusionné avec 4 autres syndicats pour former le SMER-E2M que vous connaissez actuellement.

La particularité du SMER-E2M est d'être composée de plusieurs bassins versants limitrophes se jetant dans la Dordogne sauf le bassin versant de la Vignague qui se jette dans le Dropt, qui par la suite, se jette dans la Garonne.

Or avec la mise en place de la GEMAPI, la nécessité d'une cohérence de bassin versant est devenue importante pour une bonne gestion des milieux aquatiques mais également vis-à-vis des partenaires techniques et financiers.

Dans le même temps, le Syndicat EPIDROPT qui gère le Dropt, souhaite avoir une gestion globale de son bassin versant, ce qui n'est pas le cas actuellement, puisqu'il ne gère pas le bassin versant de la Vignague.

D'autre part le Syndicat EPIDROPT, est actuellement la structure porteuse du SAGE Dropt. Or pour continuer à porter cet outil, il doit devenir un EPAGE dont le principal critère est d'avoir une gestion globale de bassin versant.

Aussi dans ce contexte, la CdC des Communes Rurales de l'entre Deux Mers, membre du SMER-E2M et qui comprend dans son périmètre la très grande majorité du bassin versant de la Vignague, a pris une délibération pour confier la compétence GEMAPI de ce territoire à Epidropt.

Le SMER-E2M doit donc se prononcer vis-à-vis de cette demande de retrait de l'EPCI.

### **2- Proposition de Mme la Présidente**

Conformément aux procédures de retrait d'un territoire d'un Syndicat, Mme la Présidente demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le retrait du bassin versant de la Vignague et la dissolution de la Commission Vignague par la même délibération.

Les communes de la CdC des Communes Rurales de l'entre Deux Mers concernées par cette procédure sont

Caumont, Cleyrac, St Félix de Foncaude, St Hilaire du Bois, St Martin du Puy et St Exupéry, Les autres communes du bassin versant de la Vignague restent sur le territoire du SMER-E2M car elles sont concernées par d'autres bassins versants (Bv de l'Engranne, de le Gamage, de la Durèze)

### **3- Délibération proprement dite**

Vu l'exposé de Madame Mathilde FELD Présidente

*Après avoir délibéré,*

*Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés*

**DECIDE** de donner au avis favorable à la demande de la CdC des Communes rurales de l'Entre Deux Mers concernant le retrait du bassin versant de la Vignague

Sachant que Les communes de la CdC des Communes Rurales de l'entre Deux Mers concernées par cette procédure sont Caumont, Cleyrac, St Félix de Foncaude, St Hilaire du Bois, St Martin du Puy et St Exupéry.

Les autres communes du bassin versant de la Vignague restent sur le territoire du SMER-E2M car elles sont concernées par d'autres bassins versants (Bv de l'Engranne, de le Gamage, de la Durèze)

**DECIDE** de donner au avis favorable à la dissolution de la Commission Vignague

**AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente décision.

## **6- DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES AUPRES DU SEMOCTOM (délibération 72.10.18)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du S.E.M.O.C.T.O.M modifiés par arrêté préfectoral en date du 20 février 2014.

Considérant qu'au vu des statuts précités il convient de désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Considérant la démission de M. Nicolas BERTHALON suppléant de M. Bernard PAGES, il convient de désigner un délégué suppléant.

Vu l'article L 5211-7 du CGCT - Par renvoi, les règles de l'article L.5211-7 du CGCT s'appliquent aux élections des délégués dans les syndicats mixtes « fermés » (CE, 5 octobre 2005, communauté de communes du Val-Drouette, n°280149).

Les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité ont confirmé conseillers communautaires délégués auprès du S.E.M.O.C.T.O.M. et ont désigné le remplaçant de M. Nicolas BERTHALON démissionnaire en la personne de M. Jean Marc SUBERVIE :

**Délégués titulaires :**

1	<b>GRAVELLIER Marie Claire</b>	LOUPES
2	<b>FERRER Michel</b>	LE POUT
3	<b>DULEAU Jean Michel</b>	HAUX
4	<b>GACHET Pierre</b>	CREON
5	<b>PAGES Bernard</b>	MADIRAC
6	<b>SEURIN Jean Pierre</b>	CURSAN
7	<b>TARBES Nicolas</b>	SAINT LEON
8	<b>DOUENCE Michel</b>	ST GENES DE LOMBAUD

**Délégués suppléants :**

1	<b>LESVIGNES Véronique</b>	LOUPES
2	<b>SERRAGLIO Eddy</b>	LE POUT
3	<b>RAMBAUD Alexis</b>	HAUX
4	<b>GREIL Pierre</b>	CREON
5	<b>SUBERVIE Jean Marc</b>	VILLENAVE DE RIONS
6	<b>BORDE Jacques</b>	LA SAUVE MAJEURE
7	<b>DUBOS Nadine</b>	SAINT LEON
8	<b>THARAUD Hervé</b>	BARON

**7- CIAS – ELECTION DES ADMINISTRATEURS (délibération 73.10.18)**

Vu le Décret du n°95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000

Vu les articles L.123-6 et L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) et notamment l'article 79

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 27 décembre 2017 portant le périmètre de la Communauté de Communes du Créonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2018 portant la gouvernance de la CCC au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Vu la délibération n°17.03.18 en date du 20 mars 2018 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CIAS à 30 membres plus la Présidente (membre de plein droit) (15 administrateurs élus par le Conseil Communautaire et 15 administrateurs désignés par Mme la Présidente et représentant la société civile.

Conformément aux dispositions de l'article 29 du décret du n°95-562 du 6 mai 1995, l'organe délibérant élit ses représentants au conseil d'administration du CIAS au scrutin majoritaire à deux tours. Il est décidé de procéder à un scrutin de liste.

Considérant la démission de Monsieur Michel DEYRICH de son poste d'administrateur du CIAS pour des raisons d'organisation personnelle, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel administrateur.

Mme Chantal HABATJOU est candidate pour la commune de Capian

Considérant que l'organe délibérant procède à l'élection des administrateurs du CIAS.

Il est proposé de procéder à l'élection d'un membre du Conseil d'administration du CIAS en remplacement de M. Michel DEYRICH.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire élit et désigne les représentants suivants :

<b>SORIN Sophie</b>	BARON
<b>CAILLEAU André</b>	BLESIGNAC
<b>LAFON Marie Christine</b>	CAMIAAC ET SAINT DENIS
<b>HABATJOU Chantal</b>	CAPIAN
<b>GACHET Pierre</b>	CREON
<b>CAURRAZE Ludovic</b>	CURSAN
<b>FOSSAT Huguette</b>	HAUX
<b>NADAUD Michel</b>	LE POUT
<b>BORDE Jacques</b>	LA SAUVE MAJEURE
<b>LESVIGNES Véronique</b>	LOUPES
<b>PAGES Bernard</b>	MADIRAC
<b>MARBOUTIN Catherine</b>	SADIRAC
<b>LAFON Maryvonne</b>	SAINT GENES DE LOMBAUD
<b>DUBOS Nadine</b>	ST LEON
<b>RIVault Joëlle</b>	VILLENAVE DE RIONS

**8- MOTION- MANIFESTE DES TERRITOIRES (Motion 04.10.18)**

Madame la Présidente donne lecture d'un projet de motion rédigé par le Président du Conseil Départemental de la Gironde.



# Manifeste des territoires

**Défendons les territoires!** La confiance citoyenne s'érode. Elle laisse la place à un sentiment d'abandon par un pouvoir qui, depuis Paris, se coupe des réalités. Cet éloignement s'accroissant, la colère monte sur le terrain comme dans les urnes. Elle doit être entendue.

Pourtant, l'État reste sourd aux appels de la province. Plus grave encore, il remet aujourd'hui en cause la décentralisation en portant atteinte à l'autonomie financière des collectivités, en opposant urbain et rural par la métropolisation et en programmant à terme la disparition des collectivités de proximité. Cette prétendue simplification administrative est un piège. Derrière ce miroir aux alouettes, pointe le risque d'un éloignement démocratique et d'une recentralisation des services.

État civil, écoles, stades et bibliothèques, espaces publics et salles des fêtes: chaque jour, les Communes assurent leur part en matière de services et équipements publics, à la campagne comme en ville.

Collèges, routes, soutien aux personnes âgées et handicapées, insertion, très haut débit, protection de l'enfance: chaque jour, les Départements assurent leur part en matière de services et équipements publics, à la campagne comme en ville.

Trains, cars, lycées, formation, entreprises, biodiversité: chaque jour, les Régions assurent leur part en matière de services et équipements publics à la campagne comme en ville.

Ensemble, ces collectivités, rejointes plus récemment par les intercommunalités, interviennent sans relâche pour permettre par exemple l'accès au logement, à l'eau, à la culture, au sport tout en préservant le patrimoine et l'environnement.

La décentralisation a modernisé et amélioré tous ces services et à travers eux le quotidien des Françaises et des Français. Aujourd'hui, Communes, Intercommunalités, Départements et Régions sont des remparts contre le démantèlement du service public.

Nous, citoyens élus et non élus, sommes attachés à la notion de proximité!

Cela suppose des services d'équipements publics dont la qualité et la proximité sont maintenues et consolidées, pour que chaque citoyen, où qu'il habite, puisse en bénéficier.

Cela suppose aussi, à la ville comme à la campagne, pour les citoyens engagés, bénévoles associatifs et anonymes, qu'ils restent en capacité de faire vivre le lien social avec l'appui financier des collectivités.

Cela suppose, à la ville comme à la campagne, une représentation démocratique incarnée, accessible, réactive et ancrée dans la réalité. C'est chaque jour l'engagement des maires, des élus municipaux, intercommunaux, des conseillers départementaux, régionaux, au service des habitants à tous les âges et à toutes les étapes de la vie.

Notre République s'est construite en rapprochant l'action publique des réalités quotidiennes. Les valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté sont les piliers et le ciment de notre société. Une société qui rassemble plutôt qu'elle ne divise et qui promeut la solidarité plutôt que le chacun pour soi.

Nous, citoyens, élus et non élus, ne sommes pas des adversaires de l'État. Nous nous mobilisons aujourd'hui pour défendre une République de proximité qui garantisse l'intérêt général tout en s'adaptant aux besoins particuliers de la population.



**Services de proximité en danger !**

**#DefendonsNosTerritoires**

Nom : ..... Prénom : ..... Signature :

Fonction : .....

## **Proposition de Mme la Présidente**

Considérant les éléments exposés, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'adopter la motion ci-dessus énoncée.

## **Décision proprement dite**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- D'adopter la motion précitée.

## 9- QUESTIONS DIVERSES

### a) SDIS

Mme la Présidente indique qu'elle a participé à une réunion organisée le 11 septembre 2018 à l'Hôtel du Département au sujet du financement du SDIS.

Les négociations avancent, un seul point reste à régler avec les services de l'Etat, M. le Préfet devra trancher, Bordeaux Métropole et le CD33 demandent que les sommes versées dans le cadre de l'actualisation des cotisations ne soient pas prises dans le pourcentage contractualisé d'évolution des dépenses.

Mme la Présidente rappelle que Bordeaux Métropole a contractualisé pour une évolution de 1.5% alors que le CD33 a contractualisé pour 1.2%.

Les sommes prévisionnelles pour l'actualisation des participations au SDIS, sont réparties à ce jour comme suit :

- CD 33 : 2.9 millions dont 1 million en investissement
- Bordeaux Métropole : 3.5 millions dont 2 millions en investissement
- Les 27 autres intercommunalités : 1.29 million dont 1 million en investissement

### b) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

La responsable du CIAS va être en congé maternité à compter du début novembre, un appel à candidature a été lancé pour son remplacement, appel concluant puisque sa remplaçante a signé son contrat et a pris ses fonctions le 15 octobre

La CESF travaillant au CIAS nous a également fait part de sa grossesse, son congé maternité devrait quant à lui débiter en février 2019.

Le Responsable du service enfance jeunesse a fait part de son recrutement à la Mairie d'Orvault sur un poste d'attaché territorial. Il achèvera ses missions le 23 novembre prochain. Un appel à candidature va être lancé.

### c) LYCEE DU CREONNAIS

Les promesses de vente ont été signées le 28 septembre 2018 et le 2 octobre 2018 à l'office notarial de Créon.

Mme la Présidente indique que le SYSDAU a avisé la CCC qu'une partie des terrains était classé en terroir viticole protégé, des négociations viennent d'être engagées avec le CIVB, l'INAO et la Chambre d'Agriculture.

Elle précise que le projet du lycée n'est nullement mis en cause.

M. Nicolas TARBES, Maire de Saint Léon, Vice-Président de la CCC, suggère de proposer une compensation sur le territoire de la CCC. Cette proposition recueille un avis favorable et sera communiquée au cabinet Métropolis pour qu'une étude soit effectuée.

Une réunion est organisée le samedi 20 octobre à la mairie de Camblanes et Meynac concernant le lycée. Cette réunion était à l'initiative de Mme Christelle DUBOS, Députée, qui est devenue ce jour secrétaire d'Etat. Aucune infirmation ni confirmation n'a pas été communiquée à ce jour à la CCC.

M. Nicolas TARBES demande pourquoi certaines communes ne sont pas conviées. Mme la Présidente fait un bref exposé de l'historique de cette initiative de Mme la Députée.

Les élus rappellent que tous les Maires de la CCC n'ont pas été conviés (9 sur 15 a priori) ce qui est regrettable.

M. Michel NADAUD, Maire de Le Pout, demande l'état d'avancement de la création du syndicat intercommunal. Il s'inquiète pour le financement.

Mme la Présidente indique qu'un courrier va à nouveau (pour la 3<sup>ème</sup> fois) être adressé à M. le Préfet avec copie aux deux députés du territoire.

M. NADAUD a réalisé une étude, il a tracé un cercle de 10 km de circonférence autour du futur lycée, cela correspond à environ 43 communes pour environ 40 000 habitants. Il souhaiterait que la CCC convie très rapidement les communes car la carte scolaire attendue risque de n'être publiée que quelques mois avant la rentrée 2022.

Il a calculé que les communes participeraient financièrement au remboursement de l'emprunt nécessaire. Les sommes ne seraient pas très conséquentes.

M. Bernard PAGES, Maire de Madirac, Vice-Président en charge notamment des finances indique qu'il reçoit les établissements bancaires et que le coût d'acquisition du foncier est de 1.980 million d'euros, une 1<sup>ère</sup> estimation avec un crédit sur 25 ans correspond à 120 000 euros d'annuité.

Il reprend la proposition de M. NADAUD est précise que pour les communes les moins peuplées la participation pourrait être de l'ordre de 800€ par an et pour les communes plus peuplées environ 3 000€. Le versement d'une subvention d'équipement pourrait être envisagé, cela éviterait la création d'un syndicat.

Une étude devra être réalisée pour comparer les différentes possibilités réglementaires de financement.

M. Pierre GACHET, Maire de Créon, préfère la création d'un syndicat intercommunal.

M. Jean Pierre SEURIN, Maire de Cursan est d'accord pour que la CCC organise une réunion avec les maires des communes alentours comme proposé par M. Michel NADAUD.

d) **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Mme la Présidente indique que les conclusions du Bureau d'études travaillant sur le projet de Schéma Départemental des Gens du Voyage viennent d'être communiquées à la CCC, qui ne devrait plus créer une aire d'accueil des gens du voyage ni une aire de grand passage. Mme la Présidente souligne que l'emplacement qui était initialement réservé à cette aire pourrait servir de contrepartie aux terrains protégés à la Verrerie (Lycée)

e) **CONCERT « LA LYRE AU CINEMA » AU PROFIT DE LA BANQUE ALIMENTAIRE**

Un concert est organisé le samedi 15 décembre 2018 à 20h30 au Centre Culturel « Les Arcades » à Créon au profit de la Banque Alimentaire.

L'entrée par personne est constituée d'une ou plusieurs denrées non périssables (conserves, pâtes...)

f) **MOBILITE -SMINA**

Madame la Présidente fait un point sur les travaux concernant la problématique des mobilités en région Nouvelle Aquitaine.

Le SYSDAU et les 7 CdC adhérentes travaillent sur 4 points :

- Amélioration de l'existant
- Optimisation des fréquences de TER
- Politique de rabattement
- Propositions nouvelles : exemple : téléphérique.....

Madame la Présidente expose que M. Lionel FAYE, Président de la CdC des Portes de l'Entre Deux Mers, Vice-Président du SYSDAU lui a fait parvenir un courrier la conviant ainsi que les membres du bureau à une réunion sur le thème des mobilités. Elle rappelle que le 29 octobre prochain, les Présidents d'intercommunalités membres du SYDAU sont invités à rencontrer M. Renaud LAGRAVE, Président du SMINA ainsi que le futur Président du Comité Gironde et Bassin, M. Christophe DUPRAT.

Dans le cadre de cette rencontre, M. Lionel FAYE souhaite convier préalablement chaque Bureau des Communautés de communes - des Coteaux Bordelais - du Créonnais - des Portes de l'Entre Deux Mers - à une réunion commune qui aura lieu le lundi 22 octobre 2018 à 18h dans les locaux de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre deux Mers à LATRESNE.

Il s'agira de mettre en perspective, sur la base d'une note technique préparée par le SYSDAU, les enjeux liés à la mobilité et les solutions préconisées ou souhaitées par nos élus en prévision de cette rencontre avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Un séminaire du SYSDAU qui aura lieu le 23 octobre prochain viendra récapituler les retours de chaque territoire.

## **10 - INTERVENTION DES VICE- PRÉSIDENTS**

### **10.1 Madame la Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale : Sophie SORIN**

Mme la Vice-Présidente rappelle les dates de la collecte nationale de la Banque Alimentaire : les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre. Elle demande aux conseillers communautaires de communiquer leur disponibilité pour pratiquer à cette collecte.

Mme SORIN expose que la Commune de Créon met à disposition 2 véhicules pour transporter les denrées collectées, il faudrait un 3<sup>ème</sup> véhicule, elle lance donc un appel à ses collègues.

Ce 3<sup>ème</sup> véhicule servira de stockage du vendredi soir au lundi midi. Elle va envoyer un courriel aux mairies.

Portage de repas : la commission de travail se réunira le jeudi 8 novembre. Une invitation sera envoyée.

### **10.2 Monsieur le Vice- Président en charge de la Petite Enfance et de l'Enfance : Jean Louis MOLL**

M. le Vice-Président ne souhaite pas prendre la parole.

### **10.3 Madame la Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, Sports et Culture : Marie Christine SOLAIRE**

Mme la Vice-Présidente présente le projet "Portraits" conjointement porté par la CdC, la Banque Départementale de Prêt et les bibliothèques du réseau. Des plaquettes de présentation de cette opération sont distribuées.

### **10.4 Monsieur le Vice-Président en charge de l'OPAH : Michel DOUENCE**

M. le Vice-Président insiste sur la nécessité pour les Mairies qui ne l'ont pas déjà fait, de recevoir SOLIHA en Conseil Municipal et de leur communiquer les dossiers susceptibles d'être pris en charge dans le cadre de l'OPAH.

### **10.5 Monsieur le Vice- Président en charge du développement économique, tourisme et marchés publics : Bernard PAGES**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'avancement des dossiers sous sa responsabilité

- **Développement économique**
  - Restitution enquête auprès des entreprises du Créonnais le 11/10 à La Sauve (Syndicat des Vins)
    - 65 inscrits, 50 présents
    - Dynamique dans les échanges et ateliers destinés à valider les besoins exprimés dans l'enquête (cf réunion de restitution aux Elus au bureau communautaire du 2/10)
    - Repérage concret des préoccupations d'usage des entreprises (surtout petites) : mieux se connaître, aide sur outils de communication numérique
    - Lancements en cours d'initiatives collectives (club business, réunions thématiques par secteurs ou filières d'activité).
    - Des entreprises innovantes et créatives dans une très grande diversité de secteurs et d'offres commerciales.
  - Accompagnement projet association L'Arche sur la transformation en SCIC et création d'un tiers lieu (répond à la demande des entreprises du territoire !)
  - Comité de pilotage du PAT
- **Tourisme**
  - 1) **Commission tourisme (10 octobre)**

Présentation des solutions de tourisme numérique de proximité (EXPLORONS – Olivier Boisseau) de nature à enclencher une phase 2 plus dynamique d'interprétation du patrimoine de proximité.
  - 2) **Signalétique directionnelle et d'interprétation patrimoine de proximité**

Réunions pré rédaction panneaux interprétation Loupes et Baron.

3) Comité de pilotage E2MT/ Lichô (solutions pour les hébergeurs d'aménagement et de modernisation des gîtes et chambres d'hôtes)

- **Finances**

- Point de synthèse sur modalités de financement du projet du Lycée
- Prises de RV avec banques, Caisse des Dépôts et Agence France Locale, Département

- **Autres**

- CS du Semoctom
- Bureau et CS du PETR + conférence de presse

#### **9.6 Monsieur le Vice- Président en charge de l'aménagement du territoire et urbanisme : Jean François THILLET**

M. le Vice-Président rappelle que la présentation des pièces réglementaires du PLUI a eu lieu le 14 septembre 2018. Une réunion publique a été organisée le mardi 9 octobre 2018 au Centre Culturel Les Arcades à Créon. Une seconde est prévue le 19 octobre 2018- salle Cabralès à Sadirac (19h). Le groupe de travail est invité à une réunion programmée le 23 octobre à 9h30 à la mairie de Créon.

#### **10.7 Monsieur le Vice- Président en charge de la coordination numérique du territoire, communication et infrastructures communautaires : Nicolas TARBES**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'avancement des dossiers sous sa responsabilité, en préambule il expose les dégradations commises à la Maison du Patrimoine Naturel à Sadirac, un dépôt de plainte a été effectué, ainsi qu'au Multi accueil de Créon où le grillage de clôture a été sectionné, les trotteurs ont été volés et les lieux ont été squattés.

#### **Bâtiments communautaires**

- Travaux d'été dans 3 multi accueils :

- 3 Petits Tours à Madirac

Peinture intérieure, habillage des murs en PVC, remplacement des jeux extérieurs, arrachage de la vigne vierge contre le mur de l'école : travaux pour un montant d'environ 20 000 €

- La Toupie à Baron :

Bloc VMC refait, terrasse extérieure : travaux pour un montant d'environ 4 200 €

- Pirouette à Créon :

Remplacement de 9 radiateurs sur 15, pose de stores

L'enveloppe globale des travaux estivaux est de l'ordre de 30 000€ dans les crèches.

- Salle Ulli Senger :

La peinture extérieure a été refaite pour un montant de 5 397€.

#### **Terrain synthétique écologique**

M. le Vice-Président rappelle le choix de Rhône Cévennes Ingénierie pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

La consultation des entreprises a été lancée le 3 septembre 2018, La commission des marchés publics s'est réunie le 12 octobre à 8h30.

3 lots sur 4 ont été déclarés fructueux, le lot : équipements sportifs a été déclaré infructueux

Une négociation aura lieu le 19 octobre,

Début du chantier programmé le 29 octobre 2018.

#### **Gironde Haut Mega**

Suite aux négociations de cet été avec l'Etat et la Région, nous connaissons maintenant le plan de financement du projet "Gironde Haut Méga" de couverture du territoire en fibre optique sur une durée de 25 ans.

- cette proposition de contribution de la CdC du Créonnais a été validée au bureau syndical de Gironde Numérique lundi 1<sup>er</sup> octobre. Elle devra être adoptée définitivement courant novembre lors du prochain Comité syndical
- La CCC participera uniquement en investissement à hauteur de 483 768€ au lieu des 1 493 480€ prévus initialement

- La première échéance sera en 2019. Les contributions sont étalées sur 18 ans. Les années 19 à 25 sont couvertes par des redevances que Gironde Numérique devrait percevoir en fin de projet.
- Il n'y pas de fonctionnement demandé (notamment d'intérêts financiers) car Gironde Numérique devrait réussir à équilibrer le budget.

M. le Vice-Président effectue une présentation très détaillée du programme, présente le calendrier Commune par Commune, secteur par secteur.

**10.8 Monsieur le Vice- Président en charge de la Protection de l'environnement et gestion des ordures ménagères : Frédéric LATASTE**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'avancement des dossiers sous sa responsabilité

**SIETRA** : Un nouveau président vient d'être élu, Mr Jean-François Laville, le 1er vice-président est Mr Marc Gizard, le 2ème F. Lataste et 2 membres pour le bureau : Mr Manuel Roque et Mr Francis Delcros.

La secrétaire de Lignan par convention sera mise à disposition pour au moins 10 heures/mois et rémunérée par le SIETRA. Stéphanie Remazeilles est mise à disposition gratuitement jusqu'à la fin de l'année par la cdc des Portes pour permettre au syndicat de repartir sereinement.

Ghislain Poncin sera à temps complet dès janvier puisque la convention de mis à disposition est dénoncée par Convergence Garonne.

Les statuts doivent être révisés et validés avant la fin de l'année.

La représentativité va changer (tendance : 6 titulaires et 6 suppléants) A nommer avant la fin de l'année.

A noter qu'une nouvelle collectivité va rentrer au SIETRA : la CdC Convergence Garonne.

**SMER** à nommer également les 3 titulaires et les 3 suppléants et un membre du bureau.

**SEMOCTOM** : la présentation sur la tarification incitative est prête, il faut prévoir une date pour la présenter au conseil communautaire.

Les débats étant achevés, Mme la Présidente lève la séance.

**Fin de séance 22 h20**